



SEANCE DU 08 AVRIL 2016

Nombre de conseillers :

en exercice : 11

présents : 7 jusqu'à 21h05
8 à partir de 21h05

votants : 7 jusqu'à 21h05
8 à partir de 21h05
(dont 0 procuration)

Date de la convocation :
31/03/2016

L'an deux mil seize et le huit avril à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL (à partir de 21 h 05), Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Olivier LEVET,
Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE,

Absents : Frédéric GESEGNET, Christian LASSAIGNE, Lauriane LAUGIER

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 26/02/2016. Aucune observation.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(7 votants : 7 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



Arrivée de Christian BAFOIL à 21h05



OBJET : VOTE DU BUDGET

Approbation du Compte Administratif 2015

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2015 qui se présente en concordance avec le compte de gestion dressé par Carole DELOISON, trésorier public de St Germain Lembron, et fait ressortir un excédent de 573 870,86 € pour la section de fonctionnement et un déficit de 83 595,32 € pour la section d'investissement.
(7 votants (le maire ne participant pas au vote) : 7 pour – 0 contre – 0 abstention)

Approbation du Compte de Gestion 2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 et s'être fait présenter les documents qui se rapportent à l'exercice 2015, le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé par Carole DELOISON, trésorier public de St Germain Lembron, n'appelle aucune observation ni aucune remarque.
(8 votants : 8 pour – 0 contre – 0 abstention)

Affectation du résultat 2015

Après avoir entendu lecture du compte administratif 2015 qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 573 870,86 € et compte tenu des besoins de financement en investissement, le Conseil Municipal décide de reporter en fonctionnement 556 069,54 € (ligne R 002) et en investissement 17 801,32 € (ligne R 1068) (8 votants : 8 pour – 0 contre – 0 abstention)

Vote du budget 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 799 067 € et en recettes et en dépenses d'investissement à 725 317 €.
(8 votants : 8 pour – 0 contre – 0 abstention)

Pour 2016, le Conseil Municipal décide de maintenir le taux des 3 taxes, à savoir :

	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	13,00 %	29 016 €
Taxe foncière (bâti)	19,90 %	28 318 €
Taxe foncière (non bâti)	79,00 %	48 585 €
TOTAL		105 919 €

(8 votants : 8 pour – 0 contre – 0 abstention)

OBJET : Attribution des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder des subventions pour l'année 2016 aux associations suivantes :

APE les p'tits loups du Cézallier	450 €
Club de Mercœur	200 €

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Indemnités de fonction du maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-23 et suivants ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 1^{er} avril 2014 portant délégation aux adjoints ;

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat (notamment l'application automatique du taux maximum pour l'indemnité du maire);

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux délégués, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Pour le Maire, le taux maximum est 17 % de l'indice 1015 ; pour les Adjoints le taux maximum est 6,6 % de l'indice 1015 et pour les Conseillers Municipaux délégués le taux maximum est 6% de l'indice 1015 (pour information, l'indice 1015 est équivalent à 3 801,47 € brut par mois)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, et avec effet au **1^{er} janvier 2016** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de

Maire : *M. PELISSIER Patrick* 17 % de l'indice 1015 (soit 646,25 € brut/mois)

1^{ère} Adjointe : *Mme PELISSIER Françoise* 3,60 % de l'indice 1015 (soit 21,18 % de l'indemnité du Maire)
(soit 136,88 € brut/mois)

2^{ème} Adjoint : *M. BAFOIL Christian* 3,60 % de l'indice 1015 (soit 21,18 % de l'indemnité du Maire)
(soit 136,88 € brut/mois)

3^{ème} Adjoint : *M. BOYER Cédric* 3,60 % de l'indice 1015 (soit 21,18 % de l'indemnité du Maire)
(soit 136,88 € brut/mois)

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



OBJET : Personnel : Création d'un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe – Temps non complet (30h/semaine)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Michel ALBORCH, titulaire du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe (temps non complet – 30h/semaine) ayant la fonction d'agent des services techniques de la commune d'Achat depuis le 06 mai 2002, peut bénéficier d'un avancement de grade car il remplit les conditions requises pour avancer par la voie de l'ancienneté.

En conséquence, il propose de :

- Supprimer, après la réception de l'avis de la CAP, le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (30h/semaine) créé le 06 mai 2002,
- Créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet (30 h/semaine) pour exercer les fonctions d'agent des services techniques à compter du 1^{er} mai 2016,
- De nommer Michel ALBORCH sur le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe par voie d'avancement de grade,
- Inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et charges s'y rattachant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la proposition du Maire telle que rapportée et le charge de signer tous documents nécessaires au bon déroulement de l'opération.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 00h15.

Le Maire,
Patrick PELISSIER

Le Secrétaire de Séance,
Françoise PELISSIER

Les Conseillers,



<i>Christian BAFOIL</i>	<i>Cédric BOYER</i>	<i>Eric CHABRILLAT</i>
<i>Olivier LEVET</i>	<i>Maryse MARIONON</i>	<i>Raymond SIBILLE</i>